



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Francophonie

Question écrite n° 36149

Texte de la question

M Pierre Ceyrac appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie, sur la situation suivante : les îles, aujourd'hui indépendantes, de la Dominique et de Sainte-Lucie, voire de Saint-Vincent, ont une tradition francophone très ancienne, sensible notamment par la persistance du créole martiniquais comme langue vernaculaire. Aussi il lui demande quelles mesures sont envisagées pour le développement de la langue française et de la culture française dans ces pays qui sont limitrophes de la France, puisque voisins des Antilles françaises.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de la langue et de la culture française dans les îles de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique de renforcement de notre coopération avec ces Etats, initiée en avril 1987 lors du voyage du ministre de la coopération dans cette région. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'utiliser trois vecteurs : la formation ; l'audiovisuel ; les échanges culturels. 1o Dans le secteur de la formation, quatre types d'actions sont ou seront mises en œuvre : la formation et le recyclage des maîtres de français par l'octroi de bourses de longue durée et l'organisation de stages en territoire français ; la formation de maîtres dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel que ces Etats cherchent à organiser et développer ; la création progressive dans chacun des Etats de bureaux d'action linguistique ; l'octroi en nombre accru de bourses de haut niveau dans divers secteurs, à des cadres ou futurs cadres du pays, points d'ancrage de la culture française, ainsi que le resserrement des liens entre l'université Antilles-Guyane et l'université des West Indies. 2o Dans le secteur de l'audiovisuel, le but vise à permettre l'accès des populations concernées à des émissions de radio et de télévision en langue française. Plusieurs formules sont actuellement à l'étude. 3o En ce qui concerne les échanges culturels et artistiques, outre les opérations déjà mises en œuvre en particulier dans le cadre des Antilles, la création de « lieux français » dans chacun de ces Etats permettra de fournir, en liaison avec les bureaux d'action linguistique, les infrastructures nécessaires à l'organisation de manifestations plus nombreuses et d'une plus grande ampleur.

Données clés

Auteur : [M. Ceyrac Pierre](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36149

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 537

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1453